L’article 122-1 du code pénal : ambiguïté entre altération et abolition du discernement (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/8aceea0d-8a8b-45ab-b581-a06500f9f800

ns générales

rini, Anaëlle
émoire : MAYAUD YVES
iversité Panthéon-Assas - Master Droit pénal et sciences pénales
on : 01-01-2011

.a relative méconnaissance du droit pénal par les psychiatres et de la psychiatrie par les juristes est loin de faciliter leur dialogue e spécialistes du droit et spécialistes des pathologies mentales sont amenés à travailler ensemble. On comprend alors la nécessité sérieuse, qui soit dégagée des passions et enjeux médiatiques ou politiques, et d’un débat qui soit porteur de réflexions et de réforme. Ce mémoire a en effet pour raison d’être la nécessité de faire une synthèse du débat actuel relatif à la réponse pénale ractions commises pas les malades mentaux. Faut-il opter pour l’abolition ou l’altération du discernement ? Quelles difficultés se e cette alternative qui apriori apparaît si simple ? Quel devenir pour les malades mentaux reconnus responsables ?
es : malades mentaux, Droit pénal

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-1152
urce : Ressource documentaire